

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	60 000		60 000	60 000		
	Constructions	605 996	362 864	243 132	222 258	20 874	9.39
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		665 996	362 864	303 132	282 258	20 874	7.40
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	54 268		54 268	38 592	15 676	40.62
	Autres créances	295		295	373	78-	20.92-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	113 454		113 454	88 649	24 805	27.98
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	168 017		168 017	127 614	40 403	31.65
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		834 013	362 864	471 149	409 872	61 277	14.95

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

ATHEIS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	60 000		60 000	60 000		
	Constructions	605 996	362 864	243 132	222 258	20 874	9.39
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		665 996	362 864	303 132	282 258	20 874	7.40
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	54 268		54 268	38 592	15 676	40.62
	Autres créances	295		295	373	78-	20.92-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	113 454		113 454	88 649	24 805	27.98
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	168 017		168 017	127 614	40 403	31.66
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		834 013	362 864	471 149	409 872	61 277	14.95

(1) Dont droit au ball
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	361 588	296 650	64 938	21.89
	Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		65 533	64 938	595	0.92
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I		428 221	362 688	65 533	18.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	24 000	24 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 764	2 232	468-	20.97-
	Dettes fiscales et sociales	13 804	15 307	1 503-	9.82-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 361	5 646	2 285-	40.47-
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	42 928	47 184	4 256-	9.02-
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		471 149	409 872	61 277	14.95

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	9
Charges à payer	9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 471 149.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 115 268.28 Euros et dégageant un bénéfice de 65 532.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	60 000		
Constructions sur sol propre	566 470		
Installations générales agencements aménagements des constructions			39 526
TOTAL	626 470		39 526
TOTAL GENERAL	626 470		39 526

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			60 000	60 000
Constructions sur sol propre			566 470	566 470
Installations générales agencements aménagements constr.			39 526	39 526
TOTAL			665 996	665 996
TOTAL GENERAL			665 996	665 996

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre		344 211	17 312		361 523
Installations générales agencements aménagements constr.			1 340		1 340
TOTAL		344 211	18 652		362 864
TOTAL GENERAL		344 211	18 652		362 864
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	17 312				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 340				
TOTAL	18 652				
TOTAL GENERAL	18 652				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	54 268	54 268	
Taxe sur la valeur ajoutée	294	294	
Groupe et associés	1	1	
TOTAL	54 563	54 563	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	24 000	24 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 764	1 764		
Impôts sur les bénéfices	162	162		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 748	10 748		
Autres impôts taxes et assimilés	2 894	2 894		
Autres dettes	3 361	3 361		
TOTAL	42 928	42 928		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	100			100

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 257
Dettes fiscales et sociales	2 894
Total	4 151

4 BI

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
10 rue Duboys des Sauzais - 35700 RENNES
520 729 468 RCS RENNES
(ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 16 JUIN 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de distribuer, à titre de dividende, aux associés, le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 65.533 Euros, ainsi qu'une somme de 24.467 Euros, prélevée sur le poste « Autres Réserves », lequel passe ainsi de 361.588 Euros à 337.121 Euros, le tout formant une distribution de 100.000 Euros.

Ce dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

D'un point de vue fiscal, il est précisé que les distributions effectuées au profit des associés personnes physiques donnent lieu au versement par la Société d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30 % qui se décompose comme suit :

- D'une part, au titre de l'impôt sur le revenu, d'un prélèvement forfaitaire non libératoire dont le taux, depuis le 1^{er} janvier 2018, est fixé à 12,80 %, conformément à l'article 117 quater I 1 du Code général des impôts. Toutefois, les associés personnes physiques remplissant les conditions visées à l'article 117 quater I 1 du Code général des impôts peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater du Code général des impôts ;
- D'autre part, des prélèvements sociaux applicables sur les revenus du capital (CSG, CRDS, prélèvements sociaux et ses contributions additionnelles), dont le taux global est fixé à 17,20 %.

L'imposition de ce dividende deviendra définitive lors de la déclaration des revenus souscrite, par les associés personnes physiques, l'année suivant celle de la perception dudit dividende, au cours de laquelle les associés décideront :

- Soit de maintenir l'application du PFU, et dès lors le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % deviendra définitif et aucune autre imposition ne sera due. Cependant, ce choix exclura le bénéfice de la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, non seulement sur ledit dividende mais également sur l'ensemble des revenus du capital et plus-values mobilières de la même année ;
- Soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, auquel cas les dividendes perçus ouvriront droit à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3 2° du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % sera alors imputable sur l'impôt sur le revenu, et le cas échéant remboursable.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que des dividendes ont été distribués au titre des trois exercices précédents, à savoir :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 décembre 2023	0 Euro	0 Euro
31 décembre 2022	0 Euro	0 Euro
31 décembre 2021	50.000 Euros	50.000 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société **DYADEIS NOTAIRES** (342 820 461 RCS RENNES) à l'effet de procéder à toutes formalités relatives au présent procès-verbal, et notamment de :

- Déposer pour la Société toutes les demandes d'enregistrements, dépôts, modifications ou radiations requises, notamment auprès du Guichet unique, du Greffe du Tribunal de Commerce, du Greffe du Tribunal des Affaires Économiques, du Centre de Formalités des Entreprises, du Service de l'Enregistrement et, d'une manière générale, partout où besoin sera ;
- Déposer pour la Société toutes déclarations nouvelles ou modificatives rectifiant, complétant ou annulant les mentions portées au Registre du Commerce et des Sociétés, au Registre National des Entreprises, au Registre des Bénéficiaires Effectifs, ou auprès de tout autre registre ;
- Signer tous actes, extraits d'actes ou formulaires à cet effet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Monsieur **Stanislas BRANDT**

Cogérant de la Société

« Certifié conforme »

Certifié conforme

